



Evacuation d'objet d'un locataire décédé

Par **IYAFO**, le **02/05/2011** à **10:27**

Bonjour,

Je suis bailleur d'une maison, dont la locataire a mis le feu début janvier (environ 50 000 € de travaux à prévoir). Ensuite elle s'est suicidée plusieurs semaines après.

Les experts des assurances sont passés. Je suis en attente du rapport d'expert.

Cependant, son unique enfant et seul héritier, renonce à la succession. Mais refuse de me signer un écrit de renoncement des objets personnels de sa mère.

De ce fait, je ne peux engager les travaux, car la maison est remplie d'objets.

Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer quel recours me sont offert, pour vider les lieux.

Cordialement